

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
1 64 69

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES****OBJET : Participation du Département au contrat d'Etang de Berre- saison 2.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'étang de Berre, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département a été partenaire et signataire du contrat d'étang de Berre (délibération n°66 du 3 juin 2013) pour la période 2013-2015 (saison 1).

Dans le prolongement de cette première saison, le Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'Étang-de-Berre (GIPREB), syndicat mixte dont le Département est membre, soumet à ses partenaires une nouvelle programmation d'actions (saison 2).

Pour rappel, l'objectif du contrat est de retrouver un fonctionnement équilibré des écosystèmes, rétablir voire développer les usages actuellement contraints par la dégradation écologique du milieu, améliorer la gestion des rives et des zones naturelles et réhabiliter l'image de l'étang.

Après une amélioration significative de ce milieu aquatique ces dernières années, encourageant à poursuivre les efforts en vue de sa restauration, la crise écologique de l'été 2018 a montré que cette lagune demeure fragile.

A noter que l'opération de réouverture expérimentale à la courantologie du tunnel du Rove figure dans ce programme d'actions afin de réaffirmer son importance pour les usages actuellement contraints (pêche, sports nautiques et aquatiques), mais sans plan de financement arrêté.

Aujourd'hui, la programmation de la saison 2 prévoit un montant prévisionnel total de 72,5 M€HT. La sollicitation financière prévisionnelle du Conseil départemental porte sur des actions éligibles à des dispositifs de droit commun et s'élève à 12 %, soit 8,78 M€HT, ce qui en fait le deuxième partenaire financier après l'Agence de l'Eau (cf. tableau financier prévisionnel).

Ainsi, l'aide financière prévisionnelle du Département repose sur les politiques Aide aux communes pour 98 %, étang de Berre pour 1,9 % (hors tunnel du Rove, action non chiffrée dont la faisabilité technique et le plan de financement sont encore en réflexion) et associations sportives et environnementales pour 0,1%.

Le GIPREB a d'ores et déjà commencé à décliner certaines actions. Chaque action de cette programmation fait l'objet en son temps d'une demande de subvention déposée par le maître d'ouvrage, instruite par les services et soumise à l'approbation de la Commission permanente.

Par conséquent, il s'agit de formaliser et afficher l'engagement de principe du Conseil départemental au contrat d'étang de Berre saison 2, sans incidence financière immédiate.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL